

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 janvier 2009

Etaient présents : A.ZAHM, M-H.REYNAUD, R.CHIROL, Y.AUVRAY, G.DUFAUD, V.VANDENDRIESSCHE, G.NO VAT, O.CLAPERON, J-L.MERANDAT, R.BALANDREAUD, F.MOUNARD, E.BUISSON, Ch.CHATAIGNER, Ph.TAULEGNE, S.REVOL, J-M POUZOL, J-P.GAY, M-G CHAZAL, A.GUIGAL/

Etaient absents excusés : Ludovic CORDIER – Bernard MARCE – Jean-Pierre DEBARD a donné pouvoir à Robert CHIROL – Denis BAYLE a donné pouvoir à Annie GUIGAL.

1°/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2008

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité sans observation.

2°/ Délibération pour vote des tarifs 2009

Marie-Hélène REYNAUD, adjointe aux finances et à la vie économique, présente au conseil municipal, les tarifications suivantes pour l'année 2009, examinées en commission des finances du 16 janvier 2009 et, en ce qui la concerne, sur proposition de la commission des écoles en date du 12 janvier 2009 :

Ecoles publiques :

- Crédit direction 130 € par école + 1€ par élève inscrit à la rentrée scolaire.
- Crédit équipement : 250 € par école + 75 € par classe
- Fournitures : 33 € par élève.
- Crédit livres : 25 € par élève du Primaire, à raison d'un niveau par an, donc une année CP, une année CE1, une année CE2, une année CM1, une année CM2, (année CE2 pour 2009)
- Crédit petit matériel : 11,00 € par élève de Maternelle, à raison d'un niveau par an, donc une année Grande Section, une année Moyenne Section, une année Petite Section (Grande Section pour 2009)

Il est bien entendu que tous les frais de fonctionnement seront imputés sur ces crédits.

Ecoles privées (sous contrat d'association) – Ecoles de Davézieux et Vidalon -

La participation sera égale à 100% du coût d'un élève dans les écoles publiques tel qu'il est défini dans la convention de péréquation.

Le nombre d'élèves pris en compte sera celui des élèves résidant à Davézieux.

Les fournitures seront versées en sus pour les élèves résidant à Davézieux.

Participations diverses :

- * Séjours vacances 4,50 € par jour
- * Classes transplantées 11,00 € par jour

* Arbre de Noël 11.00 € par élève scolarisé à Davézieux, écoles publiques et privées.

Recettes :

- Vacations funéraires : 20 € par vacation.
- Concessions colombarium :
 - casier pour 15 ans : 190 €
 - casier pour 30 ans : 380 €
- Concessions cimetièrè :
 - 15 ans : 36 € le m²
 - 30 ans : 67 € le m²
 - 50 ans : 140 € le m²
- Pour caveau installé précédemment (pour des raisons d'accessibilité) dans 3 concessions de 2 m² (cuve béton): 1 560 € - A ce tarif, s'ajoutera le prix de la concession dont la durée sera choisie par l'acheteur.
- Location de matériel :
 - Chaises : 0,90 € l'unité
 - Barrières : 1,60 € l'unité
 - Tables : 1,20 € l'unité

Location de salles communales :

Salle 1 : 210 €
Salle 2 : 175 €
Salle 3 : 155 €
Salle 6 : 150 €

Salle *Jean Sablon* : * Grande salle + petite salle + cuisine : 500 € (dont forfait nettoyage). Une caution de 500 € sera demandée. Pour les associations bénéficiant de la gratuité (dans les mêmes conditions que pour les autres salles) un forfait de nettoyage de 150 € sera demandé.

* Salle 4 + cuisine : 200 €. Une caution de 200 € sera demandée.

Pour les associations bénéficiant de la gratuité (dans les mêmes conditions que pour les autres salles)

Un forfait de nettoyage de 75 € sera demandé.

Il est ici rappelé que le forfait pour marchands ambulants hors marché est de 10 € la semaine
Caution pour location de salles autres que la salle *Jean Sablon* ou de chapiteau : 153 € à l'unité.

Autre : tarif électricité du marché hebdomadaire : 1.00 € par jour/par forain.

La commission des finances et de la vie économique a souligné que, notamment en ce qui concerne les participations, si des familles connaissent des difficultés économiques particulières, le CCAS pourra étudier des solutions adaptées à leur situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :

- donne son accord sur l'ensemble des tarifs ci-dessus énoncés.

3°/ Délibération pour vote des 3 taxes : taxe d'habitation – taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

Madame Marie Hélène REYNAUD, Adjointe aux finances, informe le Conseil Municipal, que la commission de Finances du 16 janvier 2009, conformément aux engagements de l'équipe, propose que les taux soient identiques à ceux de 2008. Il conviendra d'ajuster les dépenses aux recettes.

Rappel desdits taux :

Foncier bâti	11,56%
Foncier non bâti	53,56%
Taxe d'habitation	4,68%

La taxe professionnelle fera l'objet d'un reversement par la CCBA tel que prévu dans le transfert de charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- vote les taux des trois taxes, tels qu'ils ont été énoncés ci-dessus.

Il est précisé qu'à ce jour, le montant des bases n'est pas encore connu. On estime une augmentation comprise entre 1.5 et 2%.

Pour information, le département applique une augmentation de 5% sur ses taxes.

4°/ Délibération pour acceptation projet global d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et téléphonique rue des Assomptionnistes, rue des Fonds (deux tranches)

Monsieur Gilles DUFAUD, Adjoint aux travaux, présente au conseil municipal, le projet d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et téléphonique, rue des Assomptionnistes et rue des Fonds, validé par la commission de travaux du 12 janvier 2009.

Une estimation a été chiffrée par SDE 07, arrêtée de la manière suivante :

1^{ère} tranche : 122 688.24 €TTC

- Electrification	68 471.68 €
- Eclairage public	26 295.51 €
- Télécom.....	27 921.04 €

Financement communal correspondant :

- Electrification versement sur 15 ans : 28 532.15 €
- Eclairage public 26 295.51 €
- Télécom (hors câblage) 27 921.04 €
- Subvention SDE 07 (EP) - 10 993.11 €
- Subvention SDE 07 (télécom) - 5 836.34 €

2^{ème} tranche : 75 996.46 € TTC

- Electrification : 58 644.03 €
- Eclairage public 1 653.81 €
- Télécom 15 698.62 €

Financement communal correspondant :

- * Electrification versement sur 15 ans : 24 436.97 €
- * Eclairage public 1 653.81 €
- * Télécom (hors câblage) 15 698.62 €
- * Subvention SDE 07 (EP) - 691.39 €
- * Subvention SDE 07 (télécom) - 3 281.48 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- donne son accord sur le projet global chiffré ci-dessus.
- sollicite les subventions ci-dessus énumérées.
- Décide de confier la maîtrise d'œuvre à SDE 07, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au BP 2009

La deuxième tranche est encore sous réserve d'acceptation du SDE 07 ; quant à la première tranche, les travaux devraient commencer en milieu d'année 2009.

5°/ Questions diverses

A/ Informations réglementaires :

- Madame Marie Hélène REYNAUD, Adjoint aux finances, donne lecture des états des restes à réaliser et d'un arrêté d'emploi de crédits sur l'article dépenses imprévues, du budget M49, à concurrence de 700 € pour compléter le paiement des prestations de la SAUR.

B/ Informations diverses.

- Remerciements aux élus qui se sont investis au repas des Aînés. Ce repas s'est déroulé dans une bonne ambiance, et l'ensemble des invités a été satisfait de cette journée de convivialité.
- La mise en place du service des passeports biométriques est prévue pour la fin du premier trimestre 2009. Les installations techniques devraient avoir lieu en

février. La salle de l'ancien cadastre a été choisie, une modification sera faite sur la porte d'entrée, pour la rendre accessible aux personnes handicapés notamment.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal que des démarcheurs peu scrupuleux interviennent sur la commune, dans plusieurs domaines : problème d'entretien de toiture, d'économie d'énergies, Ils se présentent en disant que la mairie est au courant de leur passage. Or, il n'en est rien, la mairie ne cautionne pas leur passage.

Monsieur le maire demande à la presse de faire passer cette information dans les journaux. En cas de doute, les habitants de Davézieux peuvent téléphoner en mairie.

- Plusieurs dates de réunions sont annoncées :

- * le 04/02/2009 : conseil des Jeunes

- * le 09/02/2009 à 19 h 00 en mairie : remise des prix des maisons illuminées.

- * le 09/03/2009 à 20 h 00 : prochain conseil municipal pour le vote des budgets primitifs dans la mesure où toutes les données seront connues.

La séance est levée à 20 h 40.